



Boisement humide de l'Alorga (Ahetze)

Elles sont représentées majoritairement par des boisements et des prairies qui ont un rôle essentiel dans la **régulation des régimes hydrologiques** : lorsqu'elles ne sont pas saturées, elles absorbent momentanément l'excès d'eau en période de crue puis le restitue progressivement lors des périodes de sécheresse.

En fond de vallée, elles constituent des champs d'expansion des crues ou contribuent à l'amélioration de la qualité des eaux en agissant comme un **filtre épurateur**.

**Ces milieux sont stratégiques pour les enjeux du bassin versant !**

La prochaine étape est celle du porter à connaissance avec une volonté de pédagogie et d'appui vis-à-vis des collectivités pour une meilleure prise en compte de ces milieux sensibles et souvent menacés, que ce soit via un zonage adapté dans le cadre du renouvellement de leur plan local d'urbanisme ou par la mise en place de plan de gestion.



Orchidées Sépia

**VERS PLUS DE CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE**



Canal du moulin de Bassilour

Le cours d'eau est un milieu vivant dans lequel des espèces aquatiques se déplacent constamment, pour se nourrir, se reproduire, s'abriter etc. De plus, il transporte des matériaux qui modèlent son lit et constituent des lieux de reproduction.

La circulation des matériaux et des espèces aquatiques est souvent entravée par des obstacles (seuil, buses, barrage). La continuité écologique est assurée lorsque circulent librement les sédiments et les espèces aquatiques.



Frayères à truite du Ziricolatz (Ahetze)

L'Uhabia est un **axe prioritaire** à grands migrants : il présente un fort potentiel pour la colonisation et la croissance de l'**Anguille** mais également la **truite de mer**, régulièrement capturées sur l'Uhabia. Toutefois, les premiers obstacles (seuils de moulin) rendent inaccessibles les zones plus favorables à la reproduction situées sur l'amont du bassin versant.

Depuis septembre 2013, le syndicat mixte de l'Uhabia travaille avec le bureau d'étude SCE pour définir, en concertation avec les propriétaires de 3 moulins, les solutions techniques les mieux adaptées pour permettre le rétablissement de la continuité piscicole sur l'Alotz.

**LES NOUVEAUTÉS DU SYNDICAT MIXTE DE L'UHABIA**

**Bientôt un site internet**

Vous pourrez bientôt explorer le site internet du syndicat mixte de l'Uhabia pour en savoir plus sur ses missions, ses relations avec les différents partenaires, les programmes d'actions mis en œuvre, découvrir l'Uhabia sous ses différentes facettes et surtout, les dernières nouvelles !

**Changement de bureaux**

Depuis sa création en 2002, le syndicat mixte de l'Uhabia (ex SIVOM) était hébergé à la mairie de Bidart. Depuis le mois d'avril, les techniciens Carine LEOUGRE et Gérard ESTOURNES sont installés dans la zone de Bassilour, au niveau des services techniques de Bidart. Veuillez noter les nouvelles coordonnées :

**SYNDICAT MIXTE DE L'UHABIA**  
Route de Bassilour - 64210 BIDART  
Tél. 05 59 22 32 92  
mail : contact@syndicat.uhabia.fr



Bulletin n°3 : mai 2014  
Tirage : 6700 ex.  
Rédaction : Comité de rédaction du Syndicat de l'Uhabia.  
Conception graphique : imprimerie Mendiboure Labo IMPRIMERIE



**EDITO**

**Les opérations du contrat de bassin commencent à porter leurs fruits !**

La porte à clapets, l'émissaire en mer et les nombreux travaux d'assainissement domestiques sont autant de réalisations parmi les 33 actions finalisées (18 en cours) du contrat de bassin qui ont permis d'obtenir un classement en qualité suffisante de la plage de l'Uhabia par les services de l'Agence Régionale de la Santé. Ce classement est un encouragement à la poursuite de la dynamique engagée par le contrat de bassin qui arrive à échéance.

**Un bilan nécessaire...**

3 ans déjà que le **contrat de bassin a été signé entre 11 partenaires** pour prendre soin de l'Uhabia.

Aussi, un bilan technique et financier va être élaboré. Les analyses de 4 années de suivi de la qualité de l'eau permettront d'apprécier les impacts du programme sur les cours d'eau. Au regard de ces résultats, de nouvelles actions pourront être engagées, dont celles relatives à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Côtiers basques qui sera approuvé en 2015.

Je vous invite à découvrir les diverses réalisations de l'année 2013 à travers cette troisième édition du bulletin "au courant de l'Uhabia".

Bonne lecture !



Emmanuel ALZURI  
Président du Syndicat mixte de l'Uhabia

**ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES : LES CHANTIERS S'ACHÈVENT**

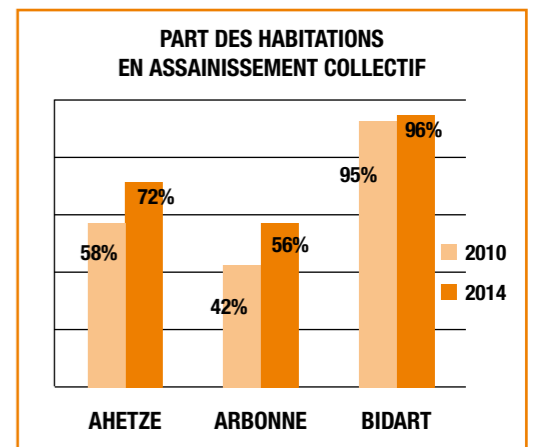
**Assainissement collectif : 13 quartiers supplémentaires raccordés par le syndicat URA**

Depuis le lancement du contrat de bassin en 2011, le syndicat URA a étendu le réseau d'assainissement à 13 quartiers du bassin versant. L'assainissement collectif devient le système prédominant sur les trois communes du syndicat de l'Uhabia (graphique ci-contre).

**Ces travaux ont permis de supprimer 330 assainissements individuels dont 76 diagnostiqués à risque environnemental.**



**RAPPEL IMPORTANT !** Si vous êtes concernés par ces travaux d'extension, vous devez vous raccorder dans un délai de 2 ans. Avant tout remblaiement des tranchées, merci de prendre contact avec la Lyonnaise des Eaux afin de s'assurer de la conformité de votre branchement.



**COUPS DE PROJECTEUR SUR LES QUARTIERS RACCORDÉS RÉCEMMENT**

AHETZE			ARBONNE		
QUARTIER	NOMBRE RACCORDÉS	COÛT	QUARTIER	NOMBRE RACCORDÉS	COÛT
Chemin Aguerrea (sur 600m)	15 hab	169 000€	Chemin Borda (sur 430m)	10 hab	109 100€
Chemin Ithurbidenborda (en totalité)	8 hab	90 800€	Quartier Ziburria (sur 300m)	9 hab	146 700€
Quartier Mendialdea (sur 1000m)	35 hab	310 400€	Chemin Mestellenia (sur 180m)	7 hab	44 700€



**Des réseaux neufs pour le centre bourg d'Arbonne :**

C'est finalement l'option de la remise à neuf qui a été retenue pour les réseaux du bourg. Un réseau séparatif a été installé (250m de réseau pluvial et 500m de réseau eaux usées). Cette opération va permettre de supprimer les mauvais branchements et réduire la surcharge du réseau par temps de pluie.

Coût des travaux : Eaux usées : 190 000 € / réseau pluvial : 120 000 €



Construction du bassin avant enfoncement dans le sol par havage

### Un bassin d'orage de 100m³

a été construit à côté du stade communal d'Arbonne : il permet de stocker les eaux usées par temps de pluie pour ensuite les renvoyer vers un poste de refoulement qui dirige les effluents à traiter vers la station d'épuration de Bidart.

Coût de l'opération : 269 150 €

Cette année, les effluents du lotissement « hameau d'Arbonne » et « Bellevue » à Arcangues seront refoulés vers les nouvelles extensions de réseaux afin de supprimer les 2 petites unités de traitement vétustes. Préalablement, les réseaux des lotissements seront réhabilités avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau.

Coût travaux transfert d'effluents du lotissement Arbonne : 91 600 € / lotissement Bellevue : 76 700 €

### Sur Bidart, la chasse aux mauvais branchements continue :

Les mauvais raccordements génèrent l'engorgement du réseau d'assainissement ou contaminent le milieu naturel. C'est pourquoi, l'Agglomération Côte Basque Adour a lancé en 2012 des enquêtes de conformité sur Bidart sur près de 920 branchements.

Le taux de conformité de 93 % témoigne de la bonne séparation des effluents sur les quartiers investigués. En cas de non-conformité, un délai de 6 mois est accordé pour la réalisation des travaux.

Sur le secteur de **Contresta**, l'Agglomération Côte Basque Adour a renforcé le réseau d'assainissement pour gérer la surcharge des eaux pluviales pouvant occasionner des déversements vers le milieu naturel.



Renforcement du réseau d'assainissement à Bidart

La contribution de chaque propriétaire est une condition indispensable pour tirer bénéfice des investissements consentis par la Collectivité et atteindre les objectifs fixés pour la protection de l'environnement.

### Assainissement non collectif (ANC) : des installations à mettre aux normes

L'ANC est contrôlé par le Syndicat de l'Uhabia sur Ahetze, Arbonne et Bidart et par la société AGUR sur Arcangues. Les visites sont l'occasion de conseiller le propriétaire, de résoudre des problèmes courants (odeurs, vidanges...) et de faire un point sur le fonctionnement du système d'assainissement.



Depuis le 1er juillet 2012, la réglementation impose une mise aux normes des installations présentant un danger sanitaire ou environnemental dans les quatre ans suivant le contrôle, ce délai est ramené à un an en cas de vente de l'habitation. L'objectif est de rénover progressivement le parc d'installations.

Lors de l'élaboration du contrat de bassin, 88 installations ont été diagnostiquées non conformes. Trop éloignées pour être desservies par le réseau d'assainissement, ces habitations ont bénéficié d'une opération groupée de réhabilitation subventionnée par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.

A ce jour, 65 installations ont été rénovées et 23 sont programmées pour cette année.

Les travaux sur Arcangues représentent un montant de 486 200 € et 402 400 € pour le Syndicat de l'Uhabia.

## COUVERTURE DES SOLS : DES VOLONTAIRES POUR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DES SOLS ET DE L'EAU



Ruissellement sur parcelle à nue

Le territoire est sensible au ruissellement et à l'érosion. Ces phénomènes se traduisent par :

- le départ de terres fertiles, entraînant une perte pour l'agriculteur et un coût pour la collectivité : entretien des fossés, de la voirie, reconquête de la qualité de l'eau ;
- des particules en suspension qui ensavent les cours d'eau et constituent un support pour les substances polluantes ;
- une aggravation des inondations ;

La réduction de l'érosion des terres agricoles est une étape primordiale pour maintenir des eaux de qualité !

Pour limiter ces phénomènes, le Syndicat et Euskal Herriko Laborantza Ganbara proposent aux agriculteurs un accompagnement technique pour l'amélioration des pratiques de préservation du sol.

### Qu'entend-on par couverture des sols ?

La couverture des sols consiste à semer un mélange de plantes complémentaires (légumineuses, céréales...) entre deux cultures de maïs pour protéger le sol en hiver de l'impact de la pluie et augmenter l'infiltration par l'action des racines. Un couvert végétal contribue également à enrichir le sol en matières organiques.

Ci-contre, photo d'un couvert en mars à base d'avoine, de pois et de vesce.



Afin d'inciter les agriculteurs à développer cette pratique, le syndicat a participé en 2013 à l'achat de semences pour disposer ainsi de parcelles d'essai pour y organiser des tests de différents mélanges de plantes et des démonstrations de matériels...



Suivi du développement des différents couverts

Le 24 mars dernier, près de 25 agriculteurs ont ainsi pu comparer sur la parcelle d'essai d'Arbonne le développement de 5 types de couverts végétaux. Deux outils pour la destruction de ces couverts ont également été présentés à cette occasion. L'expérimentation se poursuit durant la culture du maïs pour évaluer l'influence de chacun des couverts sur la production.



Démonstration de déchaumeurs

### Les communes s'y mettent aussi :

Les communes du territoire développent la couverture des sols au niveau des massifs en utilisant des paillages. En plus de protéger le sol contre le lessivage lors des fortes pluies, ils empêchent la croissance des adventices en les privant de lumière (alternative au désherbage chimique), réduisent les arrosages en limitant l'évapotranspiration et enrichissent le sol par leur décomposition.



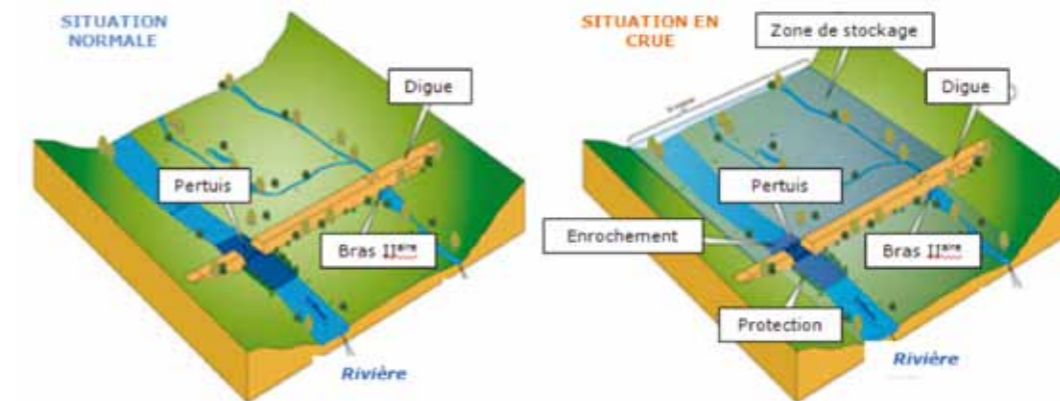
Broyage de branchages BIDART



Fèves de cacao ARBONNE

## UNE RÉFLEXION À L'ÉCHELLE DU BASSIN VERSANT POUR L'ÉCRÈTEMENT DES CRUES

Située en amont des zones vulnérables aux inondations, une zone d'expansion de crues stocke temporairement les eaux et ainsi, protège les zones vulnérables aux inondations situées en aval. Ces bassins, contrôlés par une digue-barrage, sont vides la majeure partie de l'année et se remplissent lors des crues.



Le Syndicat de l'Uhabia étudie actuellement plusieurs sites afin de déterminer les capacités de stockage. Cette première étape sera prochainement présentée au comité de pilotage.

Dans un souci de lutte contre les inondations, d'autres actions seront également envisagées : réfection de pont, réalisation de digue de protection locale, restauration de zones naturelles d'expansion de crue (lutte contre les remblais en lit majeur des cours d'eau). Ce travail est complémentaire des opérations relatives à la préservation des sols agricoles, la gestion de la rypisylve et la connaissance des zones humides qui concourent au ralentissement des crues.

## LE PATRIMOINE NATUREL DE L'UHABIA : FOCUS SUR LES ZONES HUMIDES



Mise à part sur la réserve naturelle d'Errota Handia, la connaissance du patrimoine naturel du bassin versant de l'Uhabia est très ponctuelle. Pourtant, le maintien de milieux naturels fonctionnels, et en premier lieu les zones humides, est une des conditions de la préservation des ressources naturelles, et de l'eau en particulier. Le syndicat mixte de l'Uhabia a donc fait appel au Conservatoire des Espaces naturels pour réaliser l'inventaire et la cartographie des zones humides et des milieux prairiaux.

187 zones humides ont ainsi été inventoriées sur le bassin de l'Uhabia pour une surface de 305 ha soit 5% du bassin versant.